



# Construire un « projet de l'année »

L'EMC peut donner lieu à la réalisation d'un « projet de l'année ». C'est l'occasion de s'investir, seul, en petits groupes ou en classe entière, autour d'une activité transdisciplinaire et de réfléchir à des formats innovants.

#### Étape 1 Choisir un thème

Les programmes d'EMC proposent de nombreux objets d'enseignement possibles. Prenez le temps d'y réfléchir et d'en discuter avec votre professeur(e) pour choisir le thème qui vous intéresse le plus.



Retrouvez d'autres activités d'EMC qui peuvent vous donner des idées sur : LLS.fr/EMC1ere.

#### Étape 2 Se documenter

Une fois le thème choisi, consacrez au moins deux séances à vous documenter. Vous pouvez par exemple effectuer une recherche sur Internet, préparer des exposés ou encore lire des articles sélectionnés par votre professeur(e) ou par le/la professeur(e) documentaliste de votre lycée.

### Étape 3 Choisir un format de projet

Le projet de l'année peut prendre une forme classique (dossier écrit, article, affiche, etc.) ou plus originale (vidéo, podcast, dessin, etc.).

De nombreux concours scolaires sont régulièrement organisés : par exemple, le concours « Zéro Cliché » invite à déconstruire les stéréotypes sexistes, tandis que le prix « Éveil à la citoyenneté » récompense la meilleure vidéo sur ce thème.



Le site Viaeduc.fr recense les différents concours scolaires : LLS.fr/EMC1TViaeduc ).

## Numérique

Vous êtes fier de votre projet de l'année ? Vous pouvez nous l'envoyer et nous le mettrons en avant sur notre site lelivrescolaire.fr.

#### **Étape 4** L'EMC hors du lycée

Pour enrichir votre projet de l'année, il peut être pertinent d'aller visiter une structure ou de rencontrer des personnes.

Vous pouvez par exemple:

- assister à une audience dans un tribunal de grande instance (TGI);
- visiter la mairie de votre ville pour comprendre son fonctionnement ;
- rencontrer les membres d'une association locale;
- participer à une séance du « conseil de quartier »;
- échanger avec le/la député(e) de votre circonscription.